



HAL
open science

L'Intégration locale de la gestion durable : effets de système et pratiques innovantes. Quatre études de cas en Belgique et en France.

Benoît Bernard

► **To cite this version:**

Benoît Bernard. L'Intégration locale de la gestion durable : effets de système et pratiques innovantes. Quatre études de cas en Belgique et en France.. *Revue forestière française*, 2004, 56 (3), pp.231-240. <10.4267/2042/5095>. <hal-03449252>

HAL Id: hal-03449252

<https://hal.science/hal-03449252v1>

Submitted on 25 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

L'INTÉGRATION LOCALE DE LA GESTION DURABLE : EFFETS DE SYSTÈME ET PRATIQUES INNOVANTES. QUATRE ÉTUDES DE CAS EN BELGIQUE ET EN FRANCE

BENOÎT BERNARD

Gérer une forêt suppose actuellement des choix et des prises de décision qui engagent les forestiers à plus de durabilité. La raréfaction, voire la disparition, de certaines essences et espèces forestières ainsi que l'émergence de nouveaux usagers ont posé avec acuité le problème de la gestion des espaces boisés : le défi actuel en la matière est le développement de modalités de gestion appropriées qui, tout en conservant un savoir technique éprouvé, permettent une meilleure prise en compte du long terme et une meilleure participation des multiples acteurs.

Sous les termes de "patrimoine" (de Montgolfier et Normandin, 1990 ; Ollagnon, 1984) ou de "régime de propriété commune" (Schlager et Ostrom, 1992), plusieurs écoles de pensée cherchent à établir les cadres conceptuels et méthodologiques pour aborder la gestion commune des ressources naturelles lorsque le marché ou le contrôle étatique ne sont plus satisfaisants. La ressource forêt est ainsi qualifiée de ressource patrimoniale, commune, en co-propriété ou en accès direct. En outre, ressource naturelle, la forêt est également ressource économique, ressource sociale, sinon culturelle : il s'agit dès lors de penser une gestion régulant, dans un même temps, usage et transmission.

L'heure est ainsi à la gestion durable des forêts. Or, la mise en pratique de ces notions ne semble pas aisée et les tentatives d'application supposent autre chose que de la bonne volonté ou des engagements de principe. Force est en effet de constater que l'emphase conceptuelle dont les questions forestières bénéficient ne correspond pas toujours à une application au niveau des unités de base.

À travers quatre études de cas, l'objectif de cet article est d'éclairer cet écart entre objectifs affichés et résultats obtenus. Pour ce faire, il est mis en exergue les raisons sur lesquelles les orientations vers plus de durabilité achoppent. Ainsi, il s'agit de comprendre comment trois des dimensions de la gestion durable — biodiversité, régénération et multifonctionnalité — s'intègrent aux modes de gestion en place dans les unités de base belges et françaises.

UNE PROBLÉMATIQUE : L'INTÉGRATION DES PRINCIPES DE DURABILITÉ AU SEIN DES GESTIONS LOCALES

La démarche suivie a consisté à analyser les mécanismes de gestion des forêts publiques à partir d'une étude organisationnelle et comparative de quatre structures administratives territoriales ⁽¹⁾.

(1) Quatre sites ont été étudiés : deux cantonnements belges (Ardennes et Cantons de l'Est) et deux groupes techniques français (départements des Ardennes et des Vosges). Le recueil de ces données a été effectué à l'aide des outils qualitatifs que sont l'observation et les entretiens semi-directifs (N = 107). Ces entretiens ont été menés en 2001 pour les cas belges, en 2002 pour les cas français (avant réforme).

C'est du point de départ du lieu officiel d'autorité et de gestion, les services territoriaux de l'Office national des Forêts (ONF) et de la Division Nature et Forêt (DNF) en Région wallonne, qu'ont été dégagés les rôles formels et informels des différents acteurs publics et privés participant à la gestion forestière. Ce qui est visé, c'est la compréhension des systèmes d'interaction entre ces derniers mais aussi les effets qu'engendrent ces systèmes en termes gestionnaires. Ainsi, à nos yeux, la gestion des forêts publiques est un processus social auquel participent divers groupes d'acteurs : les décisions et les choix relatifs à l'espace géré procèdent d'un ajustement plus ou moins équilibré d'intérêts divergents. Ces choix de gestion sont donc indissociables des "systèmes d'actions concrets" (Friedberg, 1993 ; Crozier et Friedberg, 1977), des modes de gestion, sur lesquels ils reposent.

Si l'on fait l'hypothèse que la poursuite d'une gestion durable est une réalité, il est alors nécessaire de s'interroger sur la nature des freins et des voies de succès à sa mise en pratique. Autrement dit, cet article s'attache à identifier les facteurs de blocage et les éléments favorables à l'intégration des principes de durabilité aux modes de gestion locaux.

LA GESTION FORESTIÈRE EN ACTION : QUATRE ÉTUDES DE CAS, QUATRE MODES DE GESTION

Le cantonnement des Ardennes belges : une gestion figée

Ce cantonnement se caractérise par des forêts principalement destinées à la production. Ces forêts où la récolte de grumes est élevée⁽²⁾ représentent un enjeu financier de taille pour les propriétaires communaux. Les chasses de ce cantonnement sont en outre les plus réputées d'une région elle-même très giboyeuse.

Les relations entre acteurs de ce cantonnement semblent stabilisées, cristallisées sur un mode d'échange et de compromis construit de longue date entre élus, chasseurs et fonctionnaires de la DNF. La priorité est ainsi donnée aux arrangements interindividuels et, donc la plupart du temps, en dehors des canaux administratifs. Par exemple, les gardes, très attachés à leur liberté d'action et à la gestion de leur temps, mêlent étroitement des activités rémunérées par le monde privé, essentiellement par les chasseurs, et leurs tâches officielles. Sur le plan sylvicole, seul le chef de cantonnement tente d'introduire de nouvelles idées tandis que ses préposés montrent une forte résistance envers elles ainsi qu'envers les propositions de l'administration centrale.

« On est des conservateurs, il ne faut pas trop bousculer,... on a reçu des circulaires pour les éclaircies, qu'il faut taper très fort sur les premières et deuxième éclaircies. On n'a jamais appliqué cela, il y a des aberrations dans l'administration. C'est l'administration, ça va toujours bien sur le papier » (Garde forestier).

- *L'enjeu cynégétique*

Les agents de la DNF sont à l'écoute des élus et rares sont les propositions de travaux refusées par la commune. Les élus, satisfaits par les rentrées constantes et considérables⁽³⁾ assurées par les aménagements du chef de cantonnement, montrent une grande considération envers ses compétences de gestionnaire. Les édiles communaux reconnaissent d'ailleurs la qualité des missions opérées par les services forestiers et leur capacité à se placer au diapason communal.

(2) Les volumes vendus par hectare atteignent un rapport important. Si l'on retire les années 1999 et 2000, fortement marquées par les tempêtes, ce cantonnement produit en moyenne 8,63 m³/ha/an. Les revenus du bois représentent en moyenne un quart du budget communal, entre 2 000 000 et 2 500 000 euros.

(3) Les revenus des locations de chasse pour l'exercice communal 2000-2001 se sont élevés à 300 000 €. Certaines locations ont atteint 125 €/ha/an (taxes comprises). Ces revenus, en termes relatifs et absolus, sont en progression constante.

Les questions cynégétiques sont par contre plus problématiques. Le nourrissage du gibier est ce que l'on pourrait qualifier un carrefour des enjeux : les acteurs du cantonnement entrent en conflit autour de cette question qui pose le problème, *a priori* très simple, de la pertinence de nourrir le gibier. Le nourrissage a en effet pour caractéristique d'influencer directement la réalisation des objectifs de ces acteurs, si différents soient-ils. C'est donc autour de cet objet de négociation que forestiers, chasseurs et élus se mesurent dans ce qui ressemble à une épreuve de force.

Cette pratique pose aux forestiers un problème fondamental quant aux régénérations mais c'est la commune qui détient les clés des sanctions en cas de non-respect du cahier des charges. Or, l'élu semble ne pas vouloir prendre une position d'autorité à ce sujet : en acceptant le nourrissage régulier et en grande quantité, le pouvoir communal renforce le caractère giboyeux de ses territoires de chasse et parallèlement c'est le prix de leur location qui est maintenu au niveau le plus élevé de la région. Dans un contexte où le marché du bois est au plus bas, les élus n'hésitent pas à faire de cette souplesse dans le respect du cahier des charges un argument de négociation.

« *La commune n'a qu'un seul objectif, c'est rentrer un maximum d'argent, elle n'hésite pas à dire aux adjudicataires : il y a tout un système pour calculer les dégâts mais on vous ne l'appliquera pas* » (Chasseur).

- *Un cantonnement forteresse*

La politique locale et la gestion communale sont à l'image de la vie dans cette collectivité rurale : traditionnelle et soucieuse d'un conservatisme de gestion. C'est une forteresse rétive aux nouvelles idées et où les élus tiennent un rôle décisif. À l'exception des interventions du chef de cantonnement en faveur d'une diversification des essences — dans un but écologique mais aussi et surtout économique —, les indicateurs de performances légitimés sont essentiellement orientés vers une récolte élevée de grumes et un équilibre forêt-gibier stabilisé autour d'une densité moyenne de 2,5 cervidés aux 100 ha.

L'enjeu pour les acteurs est de maintenir la situation en état, à l'écart des mutations que connaît le monde forestier : peu de place aux fonctions socioculturelle et écologique, et accent sur la production sont les ingrédients prioritaires. Ainsi c'est une **gestion figée** que l'on peut observer. Les acteurs de ce cantonnement, satisfaits dans leurs attentes forestières, sont plongés dans un ensemble de jeux stabilisés où ils montrent très peu de motivation au changement.

Le cantonnement des Cantons de l'Est : une gestion adaptée

Ce cantonnement se situe dans une région d'expression germanophone à l'est de la Belgique. Il s'agit d'un territoire totalement rural mais de caractère hybride par la double nature de ses triages : d'une part, on peut rencontrer sur ce cantonnement jouxtant l'Allemagne des triages de plaine à forte vocation de conservation mais dont les parties boisées sont consacrées à la production et, d'autre part, des triages plus densément boisés où les rapports économiques et la chasse tiennent une place importante.

- *L'invention d'une chasse à licence*

Les objectifs du chef de cantonnement sont axés vers une plus grande considération envers les questions de conservation de la nature. Plus précisément, c'est une gestion intégrée que poursuit l'ingénieur.

« *Je conçois pour l'avenir une gestion intégrée. La production de bois mais aussi la gestion de la faune et la conservation de la nature* » (Chef de cantonnement).

Ce type de gestion nécessite la rencontre de l'ensemble des fonctions forestières et la mise en interaction des intérêts en présence. La coordination entre les différents acteurs de son territoire de gestion devient dès lors la condition *sine qua non* à l'aboutissement de son projet forestier. L'ingénieur est le premier des interlocuteurs : chacun des autres acteurs de la forêt trouve dans la collaboration avec l'ingénieur les conseils et les prises de décision nécessaires à la poursuite de leurs objectifs. Les chasseurs sont par contre un groupe dont les objectifs et les intérêts ne s'intègrent que très peu dans son exercice de coordination. Dans un premier temps, c'est par un travail de persuasion auprès de sa commune d'origine que l'ingénieur a tenté de limiter l'influence des adjudicataires et de stopper les problèmes de régénération dus aux dégâts de gibier.

D'un travail de persuasion, l'ingénieur a ensuite embrayé sur un travail d'invention. L'accord de la commune concernant la diminution des dégâts de gibier étant assuré, il restait au forestier à développer un système de chasse réduisant l'influence des chasseurs. Son choix s'est arrêté sur une formule qui diminue le poids économique que représentent les adjudicataires, d'une part, et qui incite les chasseurs à abattre un nombre élevé d'animaux, d'autre part. Dans ce cantonnement, le droit de chasse est accordé contre l'achat d'une licence, au prix modique et valable pendant des périodes de 7 à 14 jours.

Ce système a pour effet de remettre en question l'influence des chasseurs. Premièrement, le prix fixe des licences de chasse empêche les pressions exercées par des chasseurs procurant des revenus élevés et stables aux propriétaires. Deuxièmement, des périodes de chasse courtes permettent d'éviter toutes pratiques de capitalisation du gibier. Les chasseurs à licence sont en effet poussés à profiter du temps imparti pour tirer toutes les bêtes auxquelles ils ont droit et, donc, à respecter les plans de tir du chef de cantonnement. Ainsi, il y a impact sur le gibier en excédent et, en corollaire, sur les dégâts qu'ils occasionnent.

- *Le gestionnaire prisonnier de ses alliances*

Le chef de cantonnement est sans conteste l'acteur central de cette structure. Afin de poursuivre sa politique de gestion intégrée, il a développé la capacité d'imposer les compromis d'intérêts qu'il considère pertinents. Cependant, en contrepartie, il dépend aussi de ses partenaires : en effet, ses atouts sont précisément liés à sa capacité d'accéder aux demandes exprimées par les acteurs qu'il relie et dont il est l'interlocuteur obligatoire. Parfois prisonnier de ses alliances, c'est une **gestion adaptée** aux attentes de ses interlocuteurs que l'ingénieur a mise en place.

Autrement dit, le chef de cantonnement tend à maîtriser son environnement. Ce forestier parvient à imposer la poursuite de ses propres enjeux mais, parallèlement, cet environnement l'emprisonne : pour être suivi par ses partenaires, il doit aussi leur donner satisfaction. La gestion se veut adaptée afin de rencontrer certaines exigences, il en ressort une adaptation des fonctions forestières aux spécificités sylvicoles et politiques. En définitive, d'un objectif de gestion intégrée, émergent de façon inattendue des zones à fonctions prioritaires.

Le groupe technique des Vosges : la gestion partagée

À l'instar de nos autres cas, la forêt tient un rôle particulier sur ce groupe technique. Situé dans les Hautes Vosges, ce dernier est marqué par un fort attachement des populations à leurs forêts en termes identitaires mais aussi pour les ressources matérielles qu'elles procurent. Les habitants de ces régions considèrent en effet le milieu forestier comme l'espace libre de la cueillette et comme l'origine de substantiels revenus pour les collectivités.

Le territoire géré par ce groupe technique connaît une forte activité touristique mais il est aussi caractérisé par la richesse biologique de ses sommets. La présence d'un Parc naturel régional (PNR) qui a été créé autour de ces parties sommitales témoigne d'ailleurs de l'intérêt de ces zones pour la protection de la faune et de la flore. Dans le cadre de ses attributions de conservation de la nature, le PNR a décidé de mettre sur pied trois réserves naturelles destinées à préserver un milieu riche et à augmenter les populations de Grand Tétrás⁽⁴⁾. Ce coq de bruyère, symbole faunistique des Vosges, trouve un habitat particulièrement accueillant dans une des réserves, située au centre du territoire du groupe technique.

- *Une contre-offensive technique*

On peut se rendre compte aisément de la superposition de compétences entre des gestionnaires de réserve et des forestiers amenés à gérer les surfaces boisées situées sur les territoires des réserves. Les forestiers tentent d'amortir les conflits mais ils tentent également de maintenir la position de leur institution dans la gestion des espaces naturels. L'attitude de ces professionnels a consisté d'abord à vouloir affirmer leur indépendance et marquer leur distance. Ils ont été ensuite attentifs aux préoccupations environnementales et ont essayé d'instaurer une autre manière de collaborer : la sylviculture classique basée sur le traitement régulier ne trouve plus de pertinence dans leur contexte d'action. Ce qui prime, c'est de maintenir un habitat riche pour le Tétrás. Les forestiers sont ainsi amenés à développer une diversité forestière et les capacités alimentaires des milieux dont ils ont la charge : c'est la qualité de cet habitat qui devient dès lors l'indicateur d'une bonne gestion.

Techniquement, les forestiers opèrent des dépressages et des éclaircies qui permettent d'amener plus de lumière aux étages forestiers inférieurs. La faune présente sur ces secteurs, et en particulier le Tétrás, trouve dès lors une alimentation plus importante sur des parcelles auparavant pauvres en nourriture. Ainsi, c'est un cercle vertueux que les forestiers tentent d'amorcer par le renouvellement de leurs techniques.

« La futaie régulière, ce n'est pas très intéressant. Si ça vient, ça vient. Si cela ne vient pas, on plante. C'est assez limité. En futaie irrégulière, on joue. [...] Les ouvertures cela permet d'éclater les populations et en plus les semis poussent vite, plus ils poussent vite moins ils sont attaqués. Cela permet aussi une plus grande diversité » (Chef de groupe technique).

- *Un champ de bataille*

Le territoire du groupe technique peut se comparer à un champ de bataille qui a pour enjeu la gestion de l'espace naturel. Un champ de bataille pour les acteurs locaux mais aussi pour leurs structures de tutelle qui poursuivent des objectifs environnementaux. Dans ce contexte de forte concurrence, c'est une stratégie de pacification qu'ont choisie les forestiers. Il s'agit pour eux d'accepter leur concurrent pour mieux le contenir.

Ainsi, c'est une **gestion partagée** qui se dégage sur ce groupe technique. Partagée dans le sens où les forestiers et les gestionnaires de la réserve s'acceptent mutuellement de crainte d'être évincés. Les forestiers conservent la réalisation des aménagements mais les gestionnaires de la réserve détiennent un droit de regard sur ces derniers. Certains objectifs restent difficilement compatibles, certaines fonctions sont privilégiées au détriment d'autres mais, malgré une confusion des rôles encore bien perceptible, une division du travail négociée s'installe entre les deux groupes.

(4) D'autres zones du groupe technique sont d'ailleurs l'objet d'une mise en application de la "directive Tétrás" émanant de l'ONF. Cette directive en vigueur depuis 1991 est destinée à améliorer les habitats nécessaires à cet animal. Cf. *Arborescences*, n° 48, 1994, pp. 38-39.

Le groupe technique ardennais : une gestion freinée

Ce groupe technique est un groupe technique jeune. Les forestiers qui le composent sont, pour la plupart d'entre eux, sortis de leur formation depuis quelque deux ou trois ans. Le quart Nord-Est de la France constitue un passage privilégié pour l'apprentissage de terrain des jeunes forestiers mais ce groupe technique se distingue par une majorité de fonctionnaires de l'ONF dont c'est le premier poste.

Si une minorité des propriétaires communaux considère la forêt comme un espace de production de bois d'œuvre, et même un attrait touristique, la majorité des maires ont pour objectif de faire de leur forêt un espace d'affouage ou de chasse. Les revenus forestiers pour la trentaine de communes de ce groupe technique sont en moyenne assez faibles⁽⁵⁾. La superficie d'exploitation et la qualité des bois font que certaines forêts communales ne sont pas d'une grande rentabilité. Quelques dizaines d'hectares ne suffisent pas à faire de la forêt une source financière constante pour les communes et ce sont souvent les revenus de la chasse⁽⁶⁾ ou l'affouage qui sont privilégiés.

Ainsi, les forestiers se trouvent en tension entre leur formation basée sur les modes de traitement les plus novateurs et certaines pratiques locales. Ce décalage vécu par les forestiers se situe également au niveau des modes de traitement qui ont été employés précédemment et qu'ils ne peuvent faire évoluer sous peine de revoir complètement les aménagements et d'obtenir l'assentiment des propriétaires communaux.

- *Méfiance des maires et externalisation des coûts*

Les efforts de persuasion et la pédagogie dont ont fait preuve les forestiers n'ont pas atteint les maires dont les attentes semblent gravées dans le marbre. Un dialogue de sourds s'installe, chacun des acteurs reste sur ses positions : les agents de l'ONF argumentent sur des critères de sylviculture, tandis que les élus maintiennent leur vision affouagère et cynégétique.

En d'autres mots, les maires n'éprouvent pas le besoin d'impliquer le corps forestier dans la gestion de leurs forêts. Ce peu de considération tient au fait que les maires sont plus préoccupés par l'affouage que par l'exploitation intensive de bois d'œuvre. Les forestiers ne peuvent donc apporter leurs qualités de producteur à ces maires affouagistes et chasseurs. Il en ressort, et c'est là un point fort à observer, un faible intérêt des propriétaires à accepter l'aménagement de leur forêt. Or cet aménagement constitue, pour les forestiers, la base de toute gestion continue dans le temps et assure la programmation des régénérations. C'est aussi le moyen pour ces professionnels de pérenniser leur rôle de gestionnaire et de légitimer leurs actions en vertu d'un document contractuel sur lequel les propriétaires ont apposé leur accord.

« *Cela fait deux ans que je n'ai pas de travaux, ils ont signé un aménagement et il ne sera pas respecté. C'est eux les derniers décideurs. Je leur propose de faire une desserte pour que les exploitants entrent en forêt et achètent du bois, elle est prévue depuis dix ans cette route. Ils me répondent qu'ils ne font pas faire une route parce qu'ils ne vendent pas de bois : on tourne en rond* » (Agent technique).

Ce sont leurs arrangements avec les chasseurs ou les affouagistes que les collectivités veulent continuer à mener. S'il s'agit d'un esprit d'indépendance face à l'institution forestière qui les anime, c'est aussi plus pragmatiquement la volonté d'externaliser les coûts liés à l'entretien des

(5) À titre d'indication, les bénéfices des communes qui sont le plus attachées à la production de bois d'œuvre oscillent entre 3 000 et 4 000 euros par an.

(6) De 4 000 à 10 000 euros par an.

forêts qui motive ces maires. Les affouagistes et les chasseurs sont en effet deux catégories d'usagers qui accomplissent de menus travaux d'entretien généralement dévolus à l'ONF.

- *Un groupe technique balkanisé*

Les collectivités locales sont également attachées à un certain conservatisme. Les forestiers de ce groupe technique en déficit d'atout et de faible poids dans les négociations se retrouvent impuissants face aux enjeux des propriétaires communaux. C'est à une multitude d'entités rétives à leur gestion à laquelle ils sont confrontés ; c'est sur un territoire balkanisé qu'ils sont amenés à agir, sans avoir l'opportunité de peser sur ces enjeux. Les fonctionnaires forestiers ne sont pas en mesure d'investir dans des pratiques en phase avec les objectifs des maires : absents des points névralgiques, c'est une **gestion freinée** qui caractérise leur action.

Les obstacles rencontrés sont tout d'abord d'ordre sylvicole. La situation dont ont hérité les forestiers est en effet caractérisée par des modes de traitement anciens à partir desquels il n'est pas aisé d'entreprendre une gestion plus dynamique, de surcroît sur des sols souvent pauvres. Ensuite, ce sont des considérations organisationnelles qui mettent un frein aux activités forestières. Le système de mobilité de l'ONF montre ici un de ses effets pervers : l'expérience limitée de jeunes recrues les amène à s'appuyer sur des comportements inadaptés aux maires affouagistes et aux maires chasseurs. De leur côté, les maires entretiennent des situations de blocage qui confortent leurs objectifs d'autonomie.

UNE GESTION DURABLE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Les principes appelant à plus de durabilité, consistant à transmettre un objet de gestion avec ses caractéristiques initiales, semblent connaître des facteurs de blocage tels que l'externalisation des coûts de gestion ou l'existence d'économies parallèles locales. Ainsi, en mettant à jour la contingence des accommodements entre les exigences sociales et un espace de pratiques à un instant donné, c'est de l'hétérogénéité de modes de gestion qu'il faut parler. Au regard de trois dimensions centrales de la gestion durable — biodiversité, régénération et multifonctionnalité — il se dégage une grande variabilité dans leur mise en œuvre. Ce n'est pas tant d'une lacune de planification dont il faut parler mais bel et bien de contraintes systémiques — issues des relations entre des acteurs défendant leurs objectifs — conditionnant les contextes socio-politiques locaux.

Une biodiversité bien acceptée

Dans les quatre unités de base observées, la biodiversité semble un objectif légitime et souvent recherché par les gestionnaires forestiers : force est en effet de constater qu'à des degrés divers, la recherche de biodiversité s'impose comme l'objectif de gestion durable le plus suivi. Cependant, si la fonction de conservation croît en légitimité, les choix de gestion vers plus de biodiversité ne naissent pas uniquement d'objectifs biologiques ou écologiques. Face aux incertitudes liées aux fluctuations du marché, au flou des connaissances et aux aléas climatiques, la biodiversité permet aux forestiers de répondre à la fois aux demandes économiques et aux attentes sociales : même dans le cadre d'une fonction de production, la biodiversité devient un objectif pertinent. En définitive, la décision de favoriser la biodiversité s'avère d'un faible coût en cas de modification ou d'abandon d'un choix de gestion : la recherche de diversité forestière est un choix assez flexible pour laisser aux gestionnaires un champ d'opportunités largement ouvert.

La régénération : de nouvelles méthodes pour une tâche traditionnelle

La pérennité des forêts, leur régénération par des moyens naturels ou artificiels constituent les fondements du travail forestier. Des générations de forestiers ont eu pour vocation de trouver les meilleures méthodes de gestion assurant la régénération des forêts. Les forestiers rencontrés sont amenés à privilégier certains choix en la matière selon leurs propres conceptions sylvicoles mais aussi au regard des systèmes humains qui les environnent. Deux catégories se dégagent. D'une part, les terrains ardennais semblent marqués par une régénération compromise par les usages locaux ou par les atteintes du gibier : la faible considération envers ces problèmes illustre bien un *statu quo*, trait majeur des deux unités de base ardennaises. *A contrario*, les deux autres cas sont caractérisés par la mise en œuvre de méthodes innovantes. On y observe en effet une attention privilégiée à l'amélioration des biotopes forestiers, considérée comme le moyen le plus efficace d'assurer la pérennité de leur espace boisé. Les choix de ces gestionnaires sont ainsi ceux d'une prise en compte plus fine des chaînes de causalité liant la qualité des écosystèmes et le renforcement des structures forestières.

Multifonctionnalité versus monofonctionnalité

Cette dimension de la gestion durable a elle aussi montré une hétérogénéité dans son application. On retrouve par ailleurs la même catégorisation que précédemment. Les terrains ardennais sont caractérisés par une concentration sur une seule fonction forestière à savoir la production de grumes ou la satisfaction des usages locaux traditionnels. Cet objectif unique entraîne une réticence à d'autres conceptions forestières ainsi qu'à un cloisonnement de l'espace dû aux intérêts financiers et politiques que représente la forêt.

Les deux autres terrains sont par contre traversés par une dynamique multifonctionnelle. Au sein du cantonnement des Cantons de l'Est et du groupe technique vosgien, les différentes fonctions forestières sont mises en combinaison par les forestiers. Cependant, ce choix de privilégier la multifonctionnalité peut s'accompagner d'effets de systèmes qui échappent aux gestionnaires. Dans le cas vosgien, le partage des prérogatives des gestionnaires sur un même espace amène les acteurs concernés à louvoyer entre une pacification des relations et l'affirmation de leur rôle de gestionnaire. Le souci de multifonctionnalité est bien présent mais reste étroitement dépendant de la nature des relations entre ces deux groupes à un moment donné. Il en va de même dans le cas des Cantons de l'Est. L'objectif de gestion intégrée nécessite une étroite coordination entre acteurs mais a pour conséquence paradoxale de maintenir des zones à fonction forestière prioritaire afin de préserver une multifonctionnalité sur l'ensemble du territoire de gestion.

CONCLUSIONS : UNE PROFESSION QUI TEND À RÉFLÉCHIR SUR ELLE-MÊME

Après un surinvestissement dans des moyens artificiels d'exploitation, il s'agit souvent pour les gestionnaires publics de gérer l'imprévisible : la fréquence d'évolution des attentes socio-économiques nécessite de penser les cycles forestiers sur d'autres bases. Face aux problèmes d'irréversibilité et d'incertitude des choix de gestion, la solution sylvicole de plus en plus adoptée est celle de diversifier les essences et les âges. La gestion durable semble ainsi trouver dans la biodiversité un vecteur privilégié. Cependant, cet objectif n'implique pas le suivi automatique d'autres principes de durabilité : on assiste donc à un phénomène de choix des éléments de la gestion durable appropriés au contexte d'action dans lequel les forestiers sont plongés.

Toutefois, la gestion durable n'est pas une coquille vide. Si certains acteurs mobilisent les principes de durabilité qui vont dans le sens de leurs intérêts et rejettent les autres et si l'on

observe des effets de système, ces principes sont intégrés localement par des pratiques innovantes et adaptées au contexte. On peut en effet observer le développement de système de gestion cynégétique ou d'une sylviculture dynamique qui tentent de renforcer la diversité et la pérennité des structures forestières. L'appel à une gestion forestière durable trouve donc un écho au sein des unités de base. Les forestiers n'hésitent pas à investir dans de nouvelles idées. Dans ce cas, l'intégration de pratiques durables s'accompagne d'une remise en question au sein des unités de base : celle du rôle des forestiers dans la gestion de l'espace naturel et au sein des sociétés locales, sinon globales.

Benoît BERNARD
Cellule interfacultaire
de Technology Assessment
UNIVERSITÉ DE NAMUR
21, rue Grandgagne
B-5000 NAMUR (BELGIQUE)
(bbe@info.fundp.ac.be)

BIBLIOGRAPHIE

- CROZIER (M.), FRIEDBERG (E.). — L'Acteur et le système. Les contraintes de l'action collective. — Paris : Seuil, 1977.
- FRIEDBERG (E.). — Le Pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée. — Paris : Seuil, 1993.
- LASCOURMES (P.). — Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement. — *Revue française de Science politique*, vol. 45, n° 3, 1995, pp. 396-419.
- MONTGOLFIER (J. de), NORMANDIN (D.). — Le Patrimoine : une grille de lecture des espaces boisés. — *Cahier d'Économie et de Sociologie rurales*, n° 15-16, 1990, pp. 77-109.
- OLLAGNON (H.). — Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels. — *Aménagement et Nature*, n° 74, 1984.
- SCHLAGER (E.), OSTROM (E.). — Property-rights regimes and natural resources : a conceptual analysis. — *Land Economies*, vol. 68, n° 3, 1992, pp. 249-262.

L'INTÉGRATION LOCALE DE LA GESTION DURABLE : EFFETS DE SYSTÈME ET PRATIQUES INNOVANTES. QUATRE ÉTUDES DE CAS EN BELGIQUE ET EN FRANCE (Résumé)

L'intégration des principes et des objectifs de gestion durable dans les forêts publiques semble se réaliser selon des modalités locales diversifiées. C'est en effet à l'échelle des cantonnements en Belgique et des groupes techniques en France que ces principes et objectifs sont mobilisés, ou non. Les choix de gestion sont posés en étroite relation avec les contextes socio-politiques et stratégiques locaux mais la gestion durable n'est toutefois pas qu'une coquille vide. Chez la plupart des forestiers rencontrés, on observe une remise en question sur le rôle de leur groupe professionnel : si la gestion durable s'intègre parfois peu dans les unités de base, elle implique néanmoins des pratiques dynamiques, sinon inédites.

LOCAL INTEGRATION OF SUSTAINABLE MANAGEMENT – SYSTEM EFFECTS AND INNOVATIVE PRACTICES. FOUR CASE STUDIES IN BELGIUM AND FRANCE [Abstract]

The principles and goals of sustainable management in state forests appear to be implemented according to a variety of local methods. The impetus, or lack thereof, comes from the “cantonnements” in Belgium and “technical groups” in France. In spite of the close connection between management choices and local socio-political and strategic contexts, sustainable management is not an empty shell. For most of the foresters we met, the role of the professional group to which they belong is being questioned – although sustainable management is sometimes poorly integrated into the basic units, it nonetheless implies dynamic, and sometimes unprecedented, practices.
